



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2006/2
EUR/06/THEPEPST/2
19 janvier 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ
Comité directeur du Programme paneuropéen sur
les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
(Quatrième session, 10 et 11 avril 2006)

**RAPPORT DE LA TROISIÈME RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR
DU PROGRAMME PANEUROPÉEN SUR LES TRANSPORTS, LA SANTÉ
ET L'ENVIRONNEMENT (PPE-TSE)**

INTRODUCTION

1. La troisième réunion du Bureau du Comité directeur du PPE-TSE s'est tenue à Rome le 2 décembre 2005. Le Bureau a fait le point des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail du PPE-TSE pour 2005-2007, a évoqué la préparation de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé et a préparé la quatrième session du Comité directeur du PPE-TSE.
2. La réunion a été présidée par le Président du Comité directeur du PPE-TSE, M. Nigel Dotchin (Royaume-Uni). Y ont assisté les membres du Bureau suivants: M. François André (Belgique), M. Jaroslav Volf (République tchèque), M. Risto Saari (Finlande), M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie), M^{me} Donna Lee (États-Unis d'Amérique), qui remplaçait M. David Hohman.
3. M^{me} Tea Aulavuo (CEE), M. Martin Magold (CEE) et M^{me} Francesca Racioppi (OMS) ont représenté le secrétariat du PPE-TSE à la réunion.

4. Ont également assisté à la réunion M^{me} Angela Sochirca et M. Fabrice Pasquier (CEE), responsables, respectivement, du contenu de l'information et des technologies de l'information dans le cadre du mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE, et M^{mes} Sonja Kahlmeier et Nicoletta Di Tanno (OMS), respectivement conseillère technique à la Division transports et santé et coordonnatrice Web¹.

5. La réunion du Bureau a été ouverte par le Directeur du Programme spécial sur la santé et l'environnement du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, M. Roberto Bertollini, qui a souligné l'importance du PPE-TSE et sa contribution à la mise en œuvre des engagements pris à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, juin 2004) et au processus Environnement et santé. M. Bertollini a aussi fait part de la nécessité de renforcer le rôle joué par le PPE-TSE en tant que cadre d'action dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé et de lui donner plus de visibilité, soulignant à cet égard l'importance de la troisième Réunion de haut niveau.

I. RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS

1. Plan de travail du Comité directeur du PPE-TSE pour 2005-2007

A. Le mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE

6. Le Bureau s'est félicité de l'aboutissement des phases d'exploitation expérimentale et de mise en place du mécanisme d'échange d'informations dans le respect des délais prévus et des estimations de coûts et a fixé au 6 décembre 2005 l'ouverture officielle du mécanisme au public (www.thepep.org/CHWebSite).

7. Le secrétariat a fourni un rapport détaillé sur les travaux entrepris au cours des mois écoulés, a donné une démonstration en ligne de l'utilisation du mécanisme et de ses fonctions et a présenté plusieurs guides de l'utilisateur et matériels didactiques élaborés par le secrétariat du PPE-TSE.

8. Le Bureau a noté qu'il faudrait désormais: a) que les secrétariats du PPE-TSE, de la CEE et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe assurent le fonctionnement permanent du mécanisme; b) faire mieux connaître le mécanisme et encourager son utilisation, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que dans les pays d'Europe du Sud-Est.

9. Si la conception du mécanisme prévoyait de nombreuses fonctions automatisées qui limitaient les frais de fonctionnement, en particulier les frais de personnel, la plus grande énergie a été déployée pour financer ces dépenses afin de ne pas compromettre les sommes considérables qui avaient été investies par les pays membres de la CEE et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe dans la mise au point du mécanisme.

¹ La réunion du Bureau avait été précédée le 1^{er} décembre 2005 par une réunion interne sur le mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE.

10. En ce qui concerne la notoriété et l'utilisation du mécanisme, le Bureau a examiné spécialement les questions suivantes et en a pris note:

a) Diffusion:

- Diffusion d'un dossier de communication et de communiqués de presse au niveau national par les trois ministères chargés de soutenir les centres nationaux de liaison du PPE-TSE;
- Publication de communiqués de presse et recours à d'autres moyens de communication pour faire connaître le mécanisme à l'occasion d'autres manifestations appropriées (par exemple réunions, conférences);
- Établissement de liens Web vers le mécanisme sur les pages Web des ministères compétents;
- Lancement d'une campagne de promotion en vue de faire petit à petit connaître le mécanisme et d'encourager son utilisation. À cet égard, M. Saari a informé le Bureau que l'intégration de la santé dans toutes les politiques sectorielles serait le thème de la présidence finlandaise de l'Union européenne pendant le second semestre de 2006. L'organisation d'une opération de communication serait alors envisagée avec le secrétariat;
- Confirmation du fait qu'il appartient aux pays de promouvoir le mécanisme au niveau national et de rendre compte des actions entreprises à cette fin.

b) Traductions en russe et en français:

Étant donné les ressources considérables nécessitées par la traduction de tous les documents relatifs au mécanisme en russe et en français, il a été proposé de ne traduire, pour le moment, que les résumés et les documents principaux.

c) Contenu et viabilité à long terme:

Afin de permettre l'utilisation la plus large possible du mécanisme, il a été recommandé de conserver à celui-ci sa convivialité, sa facilité d'accès et sa gratuité. Il a été jugé utile d'installer un système de suivi de l'utilisation permettant d'obtenir des informations en retour. Par ailleurs, des enquêtes ponctuelles pourraient être effectuées pour connaître les réactions des utilisateurs sur des sujets spécifiques.

Le contenu du mécanisme devrait refléter la diversité des priorités qui existent dans les différentes parties de la région (par exemple, l'utilisation persistante de l'essence au plomb et le remplacement de celui-ci par des additifs présents en grande quantité sont des préoccupations de premier plan dans plusieurs pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale). Afin de traiter aussi les questions qui dépassent les domaines prioritaires relevant du PPE-TSE, des liens Web devraient renvoyer aux instruments juridiques pertinents et aux travaux de synthèse effectués par la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT), l'OCDE, la Banque mondiale et l'UE.

- d) Exemples de services et d'outils complémentaires susceptibles de valoriser le mécanisme d'échange d'informations:
- Outils de promotion (chiffres, preuves, études de cas) visant à capter l'attention, favoriser la compréhension des questions abordées et appuyer les décisions des responsables de haut niveau;
 - Annuaire d'experts à consulter sur des questions spécifiques;
 - Évaluations/descriptions synthétiques des différentes possibilités d'action (par exemple sorte de «livret technique» donnant des informations sur le lieu d'application des mesures, leurs résultats, les possibilités de transfert, avec des exemples, des études de cas et les actions envisageables);
 - Annuaire de produits à usage pratique (indiquant par exemple où acheter des modèles d'ordinateur et des logiciels).

B. Transports et aménagement urbains viables du point de vue de l'environnement et de la santé

11. À sa troisième session, le Comité directeur avait salué le fait que la Géorgie, la République de Moldova et l'ex-République yougoslave de Macédoine s'étaient déclarées disposées à accueillir de nouveaux ateliers traitant des questions spécifiques aux transports urbains les concernant ainsi que leurs pays voisins, étant donné le succès de l'atelier sur la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir des modes de déplacement urbain viables en Russie et dans les autres pays de la CEI organisé à Moscou du 29 septembre au 1^{er} octobre 2004.

12. Le Bureau a été informé des contributions annoncées par les Gouvernements suisse et néerlandais aux fins du renforcement des capacités des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale dans le domaine des transports urbains viables. En outre, il a appris que le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe avait décidé d'affecter des fonds à cette même fin. Ces contributions financières permettraient d'organiser le premier atelier sous-régional en Géorgie, probablement au second semestre de 2006, et d'élaborer un document de référence complet sur les défis que pose la mise en place de transports urbains viables dans cette région de l'Europe.

13. Il faudrait ensuite établir avec les homologues géorgiens et les donateurs un programme préliminaire à présenter au Comité directeur. À titre préliminaire et afin d'optimiser les synergies avec les autres activités pertinentes mises en œuvre au titre du PPE-TSE, l'atelier pourrait comprendre deux parties. La première serait consacrée à la modernisation des réseaux de transport en commun dans les principales villes de la sous-région et aussi à l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre les différents secteurs et échelons des pouvoirs publics chargés du choix des orientations en matière de transports urbains et de l'exécution des décisions prises. La seconde partie porterait sur l'évaluation des impacts sanitaires et environnementaux des transports urbains dans la sous-région, en synergie avec le suivi du projet du PPE-TSE sur les effets des transports et leurs coûts.

14. Le Bureau a salué l'initiative visant à poursuivre les travaux dans l'un des domaines prioritaires du PPE-TSE, sur la base des recommandations de l'atelier de Moscou. La participation d'experts locaux qualifiés originaires de la région ainsi que la contribution d'experts «occidentaux» ont été jugées essentielles à la préparation de l'atelier et de la documentation connexe. Le Bureau a insisté en particulier sur l'importance d'associer le secteur des transports à l'atelier. À ce propos, M. Donchenko a suggéré d'inviter l'organe de coordination des ministères des transports de la Communauté d'États indépendants. Le Bureau a également souligné qu'il importait d'analyser les questions concernant les transports urbains dans la région et d'en rendre compte, notamment à l'intention des participants à la Réunion de haut niveau en 2007.

C. Impact des transports sur la santé et coûts de cet impact

15. Le Bureau a été informé que, dans le cadre du suivi du projet, une première réunion avait eu lieu les 24 et 25 novembre aux Pays-Bas, sous l'égide du Gouvernement néerlandais, réunion à laquelle avaient participé des représentants de l'OMS et des pays suivants: Autriche, Fédération de Russie, France, Géorgie, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni et Suisse.

16. Le projet était mis en œuvre par une équipe spéciale actuellement composée de 12 pays. Il visait à concevoir un «nécessaire» pour aider trois principaux utilisateurs cibles, à savoir les décideurs au niveau politique, les responsables du choix des orientations et les experts/praticiens: en effet, ceux-ci auraient ainsi facilement accès à des outils de promotion, à des messages clefs, à des informations sur des sujets précis, à des directives concernant différents types d'évaluation, à des études de cas, et à des données et réseaux. Le projet visait également à inciter à élaborer des études de cas nationales. Ce «nécessaire» serait par ailleurs diffusé et mis à disposition par l'intermédiaire du mécanisme d'échange d'informations relevant du PPE-TSE.

17. Le Bureau s'est félicité des faits récents concernant ce projet et de la synergie avec le projet «Transports et aménagement urbains viables du point de vue de l'environnement et de la santé». Il a recommandé aussi que:

a) La partie du «nécessaire» destinée aux hommes politiques soit testée dans divers contextes pour déterminer si elle répondait aux besoins en matière de communication et de promotion;

b) Le «nécessaire» intègre dans sa structure et ses contenus d'autres produits pertinents en cours d'élaboration, tel le guide des arrangements institutionnels pour l'intégration des politiques.

D. Guide pratique des arrangements et mécanismes institutionnels propices à l'intégration du processus d'élaboration des politiques et du processus décisionnel

18. Le Bureau a été informé de l'état d'avancement du projet relatif aux mécanismes institutionnels de nature à favoriser la prise en compte des questions d'environnement et de santé dans les politiques en matière de transports. Ce projet comprenait l'examen du dispositif institutionnel en place pour l'intégration des politiques dans la région de la CEE et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe d'après les réponses à un questionnaire et une analyse

des études internationales et des publications pertinentes disponibles. Cette pratique serait ensuite analysée pour déterminer les critères de réussite et les obstacles à l'intégration des politiques, ainsi que les enseignements d'intérêt général. Afin d'approfondir et de compléter les informations obtenues et de formuler des recommandations, l'Allemagne accueillerait un atelier sur le dispositif institutionnel pour l'intégration des politiques dans le domaine des transports, de l'environnement et de la santé qui se tiendrait à Berlin les 23 et 24 janvier 2006. À l'issue de l'atelier, un rapport sur le projet serait établi aux fins d'un examen par le Comité directeur, puis finalisé et soumis à la troisième Réunion de haut niveau.

19. Le Bureau a fait part de son soutien au projet et a apprécié l'initiative d'organiser l'atelier à Berlin. M. Donchenko a informé le Bureau que la Fédération de Russie envisageait de former les fonctionnaires de l'administration nationale sur la base des matériaux élaborés à l'issue du projet.

20. Lors de l'examen du questionnaire à remplir avant l'atelier, les membres du Bureau ont souligné qu'il importait de procéder à des consultations internes pour y répondre et de pouvoir fournir des informations complémentaires au moyen de documents annexés. À cette fin, outre la possibilité de répondre au questionnaire en ligne, il faudrait pouvoir le remplir et le retourner par courriel ou par télécopie.

21. Pour ce qui est des questions de fond à traiter, les délégations ont insisté sur la nécessité d'analyser:

- Les évaluations *ex post* (en plus des évaluations *ex ante*), pour savoir si les politiques et les projets dans le domaine des transports, par exemple les investissements d'infrastructure, donnaient les résultats attendus;
- Dans quelle mesure les dispositions législatives des différents pays influaient sur les arrangements institutionnels propices à l'intégration des politiques.

E. Promotion de la pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain

22. Le Bureau a été mis au courant de l'état d'avancement du projet, qui visait à encourager la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain par un échange d'informations sur les bonnes pratiques, la diffusion de ces dernières et une meilleure évaluation des effets du cyclisme et de la marche sur la santé ainsi que des coûts et des avantages des mesures en faveur des moyens de transport non motorisés.

23. En particulier, le Bureau a été informé que près de 50 études de cas effectuées par 12 pays avaient été rassemblées à ce jour sur la collaboration entre le secteur de la santé et les autres secteurs en vue de promouvoir l'activité physique. Elles pourraient être consultées dans un répertoire à l'aide d'une fonction de recherche, accessible par le biais du mécanisme d'échange d'informations et du «nécessaire». Par ailleurs, le secrétariat a informé le Bureau qu'il avait réussi à obtenir des ressources en vue d'établir un rapport sur les méthodes de quantification des effets du cyclisme et de la marche sur la santé à utiliser dans l'analyse coûts-avantages des infrastructures de transport, dont les résultats seraient disponibles au printemps 2006.

24. Le Bureau a noté avec satisfaction ces faits récents. Il a recommandé que soient mis en évidence dans la mise en œuvre du projet, outre les effets sur la santé, les autres conséquences du cyclisme, par exemple la diminution de la consommation des énergies non renouvelables et la réduction de la pollution de l'air ambiant et des émissions de gaz à effet de serre.

25. Le Bureau a aussi pris note des informations fournies sur les préparatifs d'une conférence ministérielle sur la lutte contre l'obésité, qui aurait lieu en novembre 2006 et pourrait constituer une bonne occasion de mettre en évidence les synergies entre les politiques dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé en encourageant une activité physique quotidienne au moyen de politiques de transport viables.

II. PRÉPARATION DE LA TROISIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ (2007)

26. Les conclusions adoptées à la deuxième Réunion de haut niveau en 2002 et par le Comité directeur en 2005 concernant la troisième Réunion de haut niveau prévue en 2007 ont été rappelées au Bureau, ainsi que les propositions présentées concernant le programme, la documentation, les étapes du processus préparatoire, les dates et le lieu de la Réunion.

27. Étant donné que la deuxième Réunion de haut niveau avait établi le PPE-TSE en 2002 en tant qu'instance d'exécution des dispositions pertinentes du programme Action 21 dans la région de la CEE et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, le Bureau a appuyé la proposition que la troisième Réunion de haut niveau, si elle devait se tenir avant le printemps 2007, présente à la Commission du développement durable, à sa réunion du printemps 2007, un rapport sur les activités menées et les recommandations concernant les travaux futurs. Soumis à cette date, ce rapport présenterait un intérêt particulier puisqu'en 2006-2007 la Commission se focaliserait sur les aspects de l'énergie durable, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques qui sont liés aux transports. Il a également été jugé qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la contribution du PPE-TSE à l'exécution du programme Action 21 et des engagements de Johannesburg au niveau régional pour accroître le soutien politique en faveur du Programme.

28. Considérant les principaux éléments qui pourraient figurer dans le programme de la Réunion de haut niveau, le Bureau a préconisé ce qui suit:

a) La Réunion serait invitée en premier lieu à évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées s'agissant de la mise au point de modes de transport viables et de l'intégration des politiques dans la région au cours de la dizaine d'années écoulées depuis la Conférence de Vienne sur les transports et l'environnement de 1997;

b) Il lui serait alors demandé d'étudier le suivi donné à ce jour par les États membres de la CEE et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, en vue d'évaluer les premières années de mise en œuvre du PPE-TSE;

c) Enfin, au vu des éléments ci-dessus, il pourrait être organisé une table ronde ministérielle avec des représentants des trois secteurs afin d'examiner ensemble les difficultés auxquelles la région doit faire face aujourd'hui et de réfléchir aux mesures qui pourraient être

prises en commun aux niveaux international, national et régional pour intégrer davantage les objectifs en matière d'environnement, de santé et de transport.

29. Parmi les documents qui pourraient être établis pour la Réunion de haut niveau en rapport avec les points de l'ordre du jour proposés, le Bureau a recommandé ce qui suit:

- a) Un rapport sur la viabilité des transports dans la région entre 1997 et 2007, comportant des faits et chiffres publiés à l'échelon international, qui serait élaboré avec le concours de consultants;
- b) Une étude sur les premières années de l'application du PPE-TSE qui viserait à exposer les principaux résultats obtenus et les difficultés rencontrées, ainsi que des recommandations pour les années à venir, de même que des rapports de projet et des documents faisant le bilan des diverses activités;
- c) Un document de travail à l'intention de la table ronde ministérielle.

30. Les documents sur la mise en œuvre du PPE-TSE pourraient comprendre:

- a) Des aperçus des succès remarquables dans la mise en œuvre du PPE-TSE;
- b) Des recommandations visant à améliorer encore la mise en œuvre du Programme, ainsi que des propositions d'activité à valeur ajoutée;
- c) Une évaluation de l'influence que le PPE-TSE pourrait exercer sur d'autres processus, comme la mise en place de réseaux urbains viables prenant en compte la santé.

31. Le Bureau a envisagé différentes possibilités, y compris celle d'inviter de nouveaux pays à jouer un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de nouvelles activités menées sous l'égide du PPE-TSE. De telles activités devraient être précisées dans le plan de travail du PPE-TSE. Elles pourraient par exemple concerner les mécanismes de tarification qui favorisent des transports viables et les questions prioritaires pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que pour les pays d'Europe du Sud-Est.

32. Pour préparer la troisième Réunion de haut niveau, le Bureau a recommandé qu'il se réunisse à nouveau avec la participation d'autres membres intéressés du Comité directeur.

33. Finalement, en ce qui concerne les dates et le lieu de la troisième Réunion de haut niveau, le Bureau a proposé l'une des deux formules suivantes:

- a) Tenir l'une à la suite de l'autre la Réunion et la réunion ministérielle du CEMT, à Sofia (Bulgarie) en mai 2007. Cette formule devrait permettre la participation d'un maximum de ministres et de représentants de haut niveau du secteur des transports, facteur clef du succès du processus. Elle comportait cependant un risque de chevauchement avec la réunion d'examen à mi-parcours du processus de l'OMS relatif à l'environnement et à la santé et avec l'Assemblée mondiale de la santé, ce qui pourrait limiter la participation de représentants des secteurs de la santé et de l'environnement. Avant de soumettre cette proposition au Comité directeur, il a été demandé au secrétariat d'en étudier la faisabilité pratique;

b) Tenir l'une à la suite de l'autre la Réunion et la cinquième session du Comité directeur du PPE-TSE en 2007. La Réunion de haut niveau se tiendrait en premier, à la suite de quoi le Comité directeur se réunirait pendant une journée pour prendre acte des décisions prises et étudier la manière de les incorporer dans son programme de travail. Selon cette formule, la Réunion de haut niveau et la session du Comité directeur pourraient se tenir soit dans les locaux de l'ONU à Genève, soit dans un pays d'accueil. Pour ce qui est du calendrier de la réunion commune, deux dates ont été envisagées:

- i) Avril 2007, pour permettre de notifier les résultats de la Réunion de haut niveau à la quinzième session de la Commission du développement durable, prévue en mai 2007;
- ii) Début décembre 2007, pour pouvoir consacrer davantage de temps à l'élaboration de la contribution de fond à la Réunion de haut niveau.

34. Le Bureau a jugé important de présenter à la Réunion de haut niveau des rapports de qualité sur les diverses activités et d'établir un ordre du jour bien conçu, susceptible d'encourager la participation des ministres et des hauts responsables, par exemple en prévoyant le lancement de nouvelles activités à valeur ajoutée.

35. Il a également été souligné que le PPE-TSE et la troisième Réunion de haut niveau pourraient être l'occasion de renforcer l'intérêt des décideurs du secteur de l'environnement pour les questions liées aux transports viables, auxquelles ils aient récemment, semble-t-il, donné un degré de priorité moins élevé.

III. QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PPE-TSE (10 et 11 avril 2006)

36. Le Bureau a réfléchi au choix du président pour la période 2006-2007 et a proposé l'élection de M. Robert Thaler, chef de la Division des transports, de la mobilité, des établissements humains et du bruit au Ministère fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de l'eau (Autriche), comme Président de la quatrième session du Comité directeur.

37. Il a pris note de l'intention de M. Zaal Lomtadze, Vice-Ministre de l'environnement de la Géorgie, de se retirer et de l'intérêt exprimé par les États-Unis de siéger non plus au titre du secteur «santé» mais à celui de l'environnement. Le Bureau a invité le secrétariat à s'enquérir de l'intention d'autres pays d'entrer au Bureau.

38. Pour ce qui est de l'ordre du jour de la réunion, le Bureau a accueilli favorablement la proposition de faire un exposé sur l'état d'avancement de certains projets à travers des études de cas. À titre préliminaire, on pourrait en envisager notamment une concernant la Géorgie (pour illustrer le projet «Transports et aménagement urbains viables du point de vue de l'environnement et de la santé»), une autre sur les expériences présentées à Berlin lors de l'atelier intitulé «Guide pratique des arrangements et mécanismes institutionnels propices à l'intégration du processus d'élaboration des politiques et du processus décisionnel» et une troisième sur la conception du «nécessaire».

IV. ASPECTS FINANCIERS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PPE-TSE

39. Le Bureau a été informé de ressources utilisées et des ressources disponibles pour soutenir la mise en œuvre du PPE-TSE.

40. Le secrétariat a donné des précisions supplémentaires sur les discussions engagées avec la CEE et l'OMS pour obtenir des fonds à inscrire au budget ordinaire afin d'appuyer la mise en œuvre du PPE-TSE, en particulier la poursuite du fonctionnement du mécanisme d'échange d'informations, et sur les difficultés rencontrées à cet égard.

41. Le Bureau a également relevé les résultats décevants du mécanisme récemment instauré pour améliorer la viabilité financière du PPE-TSE, en particulier par un système de contributions volontaires sous forme de «quotes-parts» qui pourraient être affectées à telle ou telle activité particulière du plan de travail. L'idée a été avancée qu'il faudrait peut-être mieux cibler les demandes de soutien adressées aux pays membres afin qu'elles parviennent aux personnes les plus appropriées au sein des ministères des transports, de la santé et de l'environnement.

V. PROCHAINE(S) RÉUNION(S)

42. Le Bureau a envisagé la possibilité de se réunir après la quatrième session du Comité directeur, le mercredi 12 avril, pour donner immédiatement suite aux décisions prises par ce dernier. Il a été demandé au secrétariat de se mettre en rapport avec l'équipe spéciale travaillant à la conception du «nécessaire», qui avait prévu à titre provisoire de se réunir le même jour, afin d'éviter les chevauchements.
